

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-690910

120252

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 790 Société : RAS

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : AMRANI MLY AÏSSA

Date de naissance : 1948

Adresse : INARA II Rue 1 ns 64 Aïn Vitek

Tél. : 06 68 40 48 98 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 1/4/20

Nom et prénom du malade : AMRANI MLY AÏSSA Age :

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : HBP

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/04/2022				DR. SAADALLAH RABAH Chirurgien Angle Bd. Abdelmoumen et Bd. Anoual - Casablanca Tél: 05 22 86 81 84

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet et signature du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Boualmam Hay Mg Abdellah Aïm Chok Casablanca Tél: 05 22 87 43 21 Meh BENVANT SMILES	01.04.2022	1071.80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

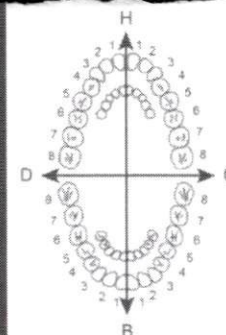
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

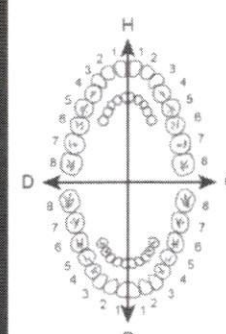
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F. PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
B	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. SAADALLAH Khalid

Chirurgien urologue

Coelochirurgie urologique

Chirurgie urologique adulte et enfant

Cancérologie urologique

Chirurgie de l'incontinence urinaire

Traitement de la prostate par laser Green Light

Traitement des calculs urinaires au laser Holmium

Enurésie chez l'enfant

Circoncision masculine – AMP

Impuissance sexuelle

Chirurgie des hernies chez l'adulte et l'enfant

الدكتور سعد الله خالد

جراحة الكلي والمسالك البولية والتناسلية

عضو الجمعية الأوروبية والفرنسية لجراحة الكلي

فحص وجراحة الكلي والمسالك البولية بالمنظار

للکبار والأطفال

تفتيت حصي الكلي والمسالك البولية

بأشعة الليزر

جراحة البروستات بأشعة غرين لايت

علاج العقم والعجز الجنسي عند الرجال

علاج الأمراض التناسلية

علاج التبول اللاإرادي عند الأطفال

جراحة الفتق عند الكبار والأطفال

Casablanca, le :

23.00x2

1) Lm ad 0.4 mg.



136.70x4

2) Lm ad 2 mg



99.00

2 c pl j pd 03 mg

3) 0 edes 2 mg



1071.80

190.11 f vir pd 28j

LOT 211323
EXP 05/2023
PPV 213.00DH

LOT 2113
EXP 05/2023
PPV 213.00DH

LOT: 112
PER: DEC 2023
PPV: 136 DH 70

LOT: 105
PER: JUL 2023
PPV: 136 DH 70

LOT: 110
PER: NOV 2023
PPV: 136 DH 70

LOT: 105
PER: JUL 2023
PPV: 136 DH 70

LOT 210829
EXP 01/2024
PPV 99.00DH

Pharmacie Boulmane
2-4, Bd. Boulmane
Hay My Abdellah Aïn Chok
Casablanca
Tél.: 05 22 87 43 21

Dr. SAADALLAH Khalid
Chirurgien
101, Angle Bd. Abdelmoumen
et Bd. Anoual - Casablanca
Tél.: 05 22 86 33 99 - 05 22 86 59 91

452, زاوية شارع عبد المومن وشارع أنوال، عمارة عبد المومن سالتز فوق مقهى المدينة، الطابق الأول رقم 101 - الدار البيضاء

452, Angle Bd. Abdelmoumen et Bd. Anoual - Imm. Abdelmoumen center au-dessus du café El Madina,

Etage N° 101 - Casablanca Tél.: 05 22 86 33 99 - 05 22 86 59 91 - Urgences: 06 62 33 64 36 - 06 61 80 87 64